

Pièces à fournir

Un formulaire de demande de carte d'identité (à compléter et signer) est remis au guichet. Vous devez le remplir et le signer.

Pièces à fournir selon la date de délivrance de l'ancienne carte d'identité

Votre carte d'identité est récente (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)	Votre carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans		
	Vous avez un passeport valide	Vous avez un passeport périmé	Vous n'avez pas de passeport
Votre ancienne carte d'identité : original + photocopie	Votre ancienne carte d'identité : original + photocopie	Votre ancienne carte d'identité : original + photocopie	Votre ancienne carte d'identité : original + photocopie
2 photos d'identité identiques et <u>conformes aux normes</u>	2 photos d'identité identiques et <u>conformes aux normes</u>	2 photos d'identité identiques et <u>conformes aux normes</u>	2 photos d'identité identiques et <u>conformes aux normes</u>
<u>Justificatif de domicile</u> : original + photocopie	<u>Justificatif de domicile</u> : original + photocopie	<u>Justificatif de domicile</u> : original + photocopie	<u>Justificatif de domicile</u> : original + photocopie
-	Votre passeport : original + photocopie	Votre passeport <u>sécurisé (biométrique ou électronique)</u> valide ou périmé depuis moins de 5 ans	-
-	-	ou passeport <u>Delphine</u> valide ou périmé depuis moins de 2 ans : original + photocopie	-
-	-	Si votre passeport est plus ancien : <u>acte de naissance de moins de 3 mois</u> (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original	<u>Acte de naissance de moins de 3 mois</u> (extrait avec filiation ou copie intégrale) : original
-	-	Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : <u>justificatif de nationalité française</u> : original + photocopie	Si l'acte de naissance ne permet pas de prouver la nationalité : <u>justificatif de nationalité française</u> : original + photocopie